

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION DES SALLES

CALIDO Créa Bonheur

Les présentes Conditions Générales de Location (CGL) ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles CALIDO Créa Bonheur met à disposition ses espaces à des particuliers ou des professionnels.

Toute réservation implique la prise de connaissance et l'acceptation des présentes conditions.

Article 1 – Objet et durée de la location

CALIDO Créa Bonheur met à disposition des espaces destinés notamment à l'organisation d'ateliers, réunions, formations, séances individuelles ou collectives, événements et autres activités compatibles avec la destination des lieux.

La location est conclue pour une date et une durée déterminées, correspondant à la formule choisie lors de la réservation : soirée, demi-journée, journée ou week-end.

Le locataire s'engage à respecter les horaires indiqués lors de la réservation et à libérer les lieux à l'heure prévue.

La réservation ne confère au locataire aucun droit au maintien dans les lieux au-delà de la période convenue.

Article 2 – Réservation

La réservation peut être effectuée directement auprès de CALIDO Créa Bonheur ou par l'intermédiaire de la plateforme de réservation indiquée sur le site internet :

calido.fr

La réservation devient ferme après validation de celle-ci et, lorsque cela est prévu, après réception du versement demandé.

Le locataire est invité à vérifier attentivement les informations communiquées lors de la réservation, notamment :

- ses nom et coordonnées ;
- son adresse e-mail et son numéro de téléphone ;
- la date et les horaires de la location ;
- la salle ou les espaces réservés ;

Conditions Générales « Calido Créa Bonheur »

- le nombre de participants ;
- la formule choisie ;
- le prix total de la location ;
- les éventuelles prestations ou options complémentaires.

Toute erreur ou modification souhaitée doit être signalée dans les meilleurs délais à CALIDO Créa Bonheur.

Article 3 – Tarifs et modalités de paiement

Les tarifs applicables sont ceux indiqués au moment de la réservation. Les prix sont exprimés en euros et, lorsque cela est applicable :

TVA non applicable – article 293 B du Code général des impôts.

Un acompte de 30 % du montant total de la réservation est demandé lors de la réservation afin de confirmer celle-ci.

Le solde doit être réglé au plus tard selon les modalités et l'échéance indiquées lors de la réservation.

Le règlement peut être effectué par :

- virement bancaire
- espèces
- tout autre moyen de paiement proposé lors de la réservation.

La réservation ne pourra être considérée comme définitivement confirmée qu'après réception du versement demandé.

Article 4 – Annulation ou modification par le locataire

Toute demande d'annulation ou de modification doit être adressée à CALIDO Créa Bonheur par écrit.

Les conditions applicables sont celles indiquées au moment de la réservation.

En cas d'annulation par le locataire, les sommes versées pourront, selon le délai d'annulation, être conservées en tout ou partie ou faire l'objet d'un remboursement, conformément au barème d'annulation communiqué lors de la réservation.

En cas d'événement relevant de la force majeure, CALIDO Créa Bonheur pourra proposer, selon les circonstances :

Conditions Générales « Calido Créa Bonheur »

- un report de la réservation à une date ultérieure
- un avoir
- ou le remboursement des sommes versées.

La qualification de force majeure sera appréciée conformément aux dispositions légales en vigueur.

En cas de départ anticipé ou d'utilisation des lieux sur une durée inférieure à celle réservée, aucun remboursement ne sera dû, sauf accord contraire de CALIDO Créa Bonheur.

Article 5 – Droit de rétractation

Lorsque la réservation porte sur la mise à disposition d'une salle pour une date ou une période déterminée, le droit de rétractation ne s'applique pas lorsque la prestation relève d'une des exceptions prévues par le Code de la consommation.

Les conditions particulières d'annulation applicables à la réservation sont précisées au moment de celle-ci.

Article 6 – Annulation par CALIDO Créa Bonheur

CALIDO Créa Bonheur se réserve la possibilité d'annuler une réservation lorsque des circonstances exceptionnelles ou un cas de force majeure empêchent la mise à disposition des lieux dans des conditions normales de sécurité ou de fonctionnement.

Le locataire en sera informé dans les meilleurs délais.

CALIDO Créa Bonheur proposera, selon les circonstances :

- un report de la réservation à une date ultérieure ;
- ou le remboursement des sommes effectivement versées pour la prestation annulée.

Aucune autre indemnisation ne pourra être due lorsque l'annulation résulte d'un événement de force majeure.

Article 7 – Horaires et accès aux locaux

Les horaires d'accès et de départ sont ceux indiqués lors de la réservation.

Conditions Générales « Calido Créa Bonheur »

Le locataire s'engage à respecter strictement ces horaires afin de permettre l'accueil des utilisateurs suivants et l'entretien des locaux.

Tout dépassement horaire pourra faire l'objet d'une facturation complémentaire lorsque celui-ci n'a pas été préalablement autorisé.

Les modalités d'accès aux locaux, notamment la remise des clés ou le code du boîtier sécurisé, sont communiquées au locataire avant son arrivée.

Le locataire est responsable des clés ou moyens d'accès qui lui sont confiés pendant toute la durée de la location.

Toute perte de clé pourra entraîner la facturation des frais de remplacement.

Il est interdit de faire réaliser un double des clés sans l'accord préalable de CALIDO Créa Bonheur.

Article 8 – Utilisation des lieux

Le locataire s'engage à utiliser les locaux conformément à leur destination et dans le respect des personnes, du voisinage et des équipements.

En option et uniquement sur demande, la piscine et le sauna font l'objet d'une demande particulière avec un supplément de tarif. La piscine chauffée est en fonctionnement suivant la saisonnalité.

Il est notamment interdit :

- **de fumer ou vapoter dans les locaux ;**
- **d'introduire des animaux, sauf exception préalablement autorisée ;**
- **d'organiser une activité non déclarée lors de la réservation ;**
- **de dépasser la capacité maximale autorisée de la salle ;**
- **de déplacer ou modifier les installations de manière susceptible de les détériorer ;**
- **de bloquer les accès, passages ou issues de secours ;**
- **d'utiliser les lieux pour une activité contraire à la loi ou à la réglementation en vigueur.**

Le locataire est responsable du comportement de l'ensemble des personnes qu'il accueille dans les locaux.

Les mineurs présents dans les locaux restent sous la responsabilité et la surveillance des personnes qui en ont la charge.

Article 9 – Matériel, mobilier et équipements

Le mobilier et les équipements mis à disposition doivent être utilisés conformément à leur destination.

Tout déplacement important du mobilier doit être effectué avec précaution et, lorsque cela est nécessaire, avec l'accord préalable de CALIDO Créa Bonheur.

Le matériel mis à disposition doit être restitué dans l'état dans lequel il se trouvait lors de l'entrée dans les lieux.

Toute détérioration, perte ou casse imputable au locataire ou aux personnes qu'il accueille pourra être facturée au coût de réparation ou de remplacement.

Le locataire s'engage à signaler toute anomalie ou dégradation constatée dès son arrivée ou au cours de la location.

Article 10 – Ménage et déchets

Le locataire s'engage à restituer les espaces dans un état de propreté correct.

À son départ, il doit notamment :

- **ranger le mobilier et le matériel utilisés ;**
- **débarrasser les tables et surfaces ;**
- **évacuer ses effets personnels ;**
- **déposer les déchets dans les emplacements prévus à cet effet ;**
- **laisser les équipements et installations dans leur état initial.**

Lorsque le service d'évacuation des déchets est proposé en supplément, celui-ci sera facturé selon le tarif indiqué lors de la réservation.

Toute remise en état rendue nécessaire par un usage anormal ou un état de saleté particulièrement important pourra être facturée en supplément.

Article 11 – Responsabilité et assurance

Le locataire est responsable des dommages causés aux locaux, au mobilier, aux équipements ou aux biens mis à sa disposition lorsqu'ils résultent de son fait ou de celui des personnes qu'il accueille.

Conditions Générales « Calido Créa Bonheur »

CALIDO Créa Bonheur recommande au locataire de disposer d'une assurance responsabilité civile couvrant les dommages pouvant survenir pendant la location.

Pour certaines activités ou certains événements, une attestation d'assurance pourra être demandée avant la mise à disposition des locaux.

CALIDO Créa Bonheur ne pourra être tenue responsable de la perte, du vol ou de la détérioration des effets personnels laissés dans les locaux.

Article 12 – Réclamation

Toute réclamation concernant la location doit être signalée à CALIDO Créa Bonheur dans les meilleurs délais et, lorsque cela est possible, pendant la durée de la location afin de permettre une intervention rapide.

Toute réclamation formulée après la location devra être adressée par écrit à CALIDO Créa Bonheur, accompagnée de tous les éléments utiles à son traitement.

CALIDO Créa Bonheur s'engage à examiner toute réclamation avec attention et à apporter une réponse dans un délai raisonnable.

Article 13 – Données personnelles

Les données personnelles communiquées lors de la réservation sont utilisées uniquement pour la gestion de la réservation, la relation avec le locataire, la facturation et, lorsque cela est nécessaire, le suivi administratif de la prestation.

Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, notamment au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le locataire dispose de droits sur ses données personnelles dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Pour toute question relative au traitement de ses données personnelles, le locataire peut contacter CALIDO Créa Bonheur aux coordonnées indiquées sur le site internet.

Article 14 – Modification des conditions générales

CALIDO Créa Bonheur peut être amenée à modifier les présentes Conditions Générales de Location.

Les conditions applicables à une réservation sont celles acceptées par le locataire au moment de la réservation.

Conditions Générales « Calido Créa Bonheur »

Toute modification ultérieure des présentes conditions ne s'appliquera pas aux réservations déjà confirmées, sauf disposition légale contraire.

Article 15 – Droit applicable

Les présentes Conditions Générales de Location sont soumises au droit français.

En cas de litige, le locataire est invité à rechercher en priorité une solution amiable avec CALIDO Créa Bonheur.

Lorsque le locataire est un consommateur, les règles de compétence juridictionnelle prévues par la réglementation en vigueur s'appliquent.

Article 17 – Acceptation des conditions

La validation de la réservation implique que le locataire reconnait avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Location et les accepter.

Les présentes conditions sont accessibles avant la validation de la réservation.

CALIDO Créa Bonheur

5 hameau de la Gautellerie - 49220 Grez-Neuville

06 21 58 39 23

contact@calido.fr

N° d'entreprise : 839 037942 000 19

www.calido.fr